



Entreprise privée régie par la Loi n°17-99 portant Code des Assurances.

ASSURER L'AVENIR DE VOTRE ACTIVITÉ

Vous êtes propriétaire ou gérant
d'un café ou d'un restaurant ?

Bénéficiez d'une couverture intégrale
auprès de **Allianz Maroc** à partir de
8 DH par jour seulement !

CENTRE RELATION CLIENT : 0801 00 18 18
www.allianz.ma

Allianz 



RC Exploitation : Votre serveur renverse une boisson chaude sur un client / Un client glisse dans votre café ou restaurant / Un client est victime d'une intoxication alimentaire suite à un repas pris dans votre établissement ? Allianz Maroc prend en charge les frais médicaux de ce client.



Dégâts des eaux : Vous découvrez une fuite d'eau dans vos murs / plafonds / votre plancher ? Allianz Maroc vous indemnise pour les dégâts matériels touchant vos locaux et votre mobilier.



Incendie : Votre local prend feu ? Allianz Maroc prend en charge le remboursement des dégâts touchant votre matériel professionnel, votre mobilier et vos locaux.



AT : Un de vos salariés tombe, se brûle ou est victime d'un accident dans vos locaux ou au cours de son trajet professionnel ? Allianz Maroc prend en charge les dépenses nécessaires pour le soigner.



Vol : Vos locaux ont subi une effraction et des biens ont disparu ? Allianz Maroc vous indemnise et prend en charge les réparations des dommages que votre local a subi.



Perte d'activité : Votre local a pris feu et est devenu inexploitable ? Allianz Maroc vous indemnise pour votre perte d'activité.